



FOCUS DE L'ÉTÉ



PROCÉDURES COLLECTIVES

*REDRESSEMENT JUDICIAIRE :
UNE DERNIÈRE CHANCE POUR
SAUVER VOTRE ENTREPRISE*

Swipe



OUVERT À L'INITIATIVE

- DU DIRIGEANT D'UNE
ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ**
- D'UN CRÉANCIER**
- DU MINISTÈRE PUBLIC**

Swipe



LA SITUATION N'EST PAS IRRÉMÉDIABLEMENT COMPROMISE

Swipe



L'ENTREPRISE EST EN CESSATION DES PAIEMENTS

Swipe



FONCTIONNEMENT :

Swipe



1

DEMANDE D'OUVERTURE

DÉPÔT D'UNE REQUÊTE

Swipe



2

PÉRIODE D'OBSERVATION

12 MOIS MAXIMUM
SOUS CONTRÔLE D'UN
ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Swipe



3

PLAN DE SAUVEGARDE

DOCUMENT QUI DÉFINIT LES
MESURES L'ENTREPRISE VA
METTRE EN OEUVRE POUR
REDRESSER LA SITUATION

Swipe



4

FIN DE LA PROCÉDURE

EXÉCUTION DU PLAN DE
REDRESSEMENT

OU

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Swipe



ACCOMPAGNEMENT :

IL EST CONSEILLÉ DE SE FAIRE
ACCOMPAGNER PAR UN AVOCAT
AINSI QUE PAR UN
ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Swipe



REJOIGNEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX

